



## Au Conseil communal d'Ecublens

Postulat déposé pour le suivi et l'entretien des places de jeux propriétés de la commune

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Notre commune possède plusieurs places de jeux pour enfants en bas âge qui sont sur des terrains propriétés de la commune.

Il m'a été donné d'aller sur celle qui se trouve au chemin de Veilloud avec un enfant de 2 ans.  
Les installations de celle-ci semblent laissées à l'abandon.

Les placets des sièges du tourniquet sont en bois et dans un très mauvais état, un enfant risque à tout moment de se blesser avec une écharde.

Les marches en bois qui mènent à la tour au début du toboggan sont dangereuses et défectueuses (vis arrachée).

J'ai constaté également que la place de jeux située à la route du bois est dans le même état.

Compte tenu de ce qui précède je dépose en vertu de l'application de l'article 72, alinéa « a » du règlement de notre Conseil communal, le « Postulat » suivant :

La Municipalité rédigera un rapport sur les places de jeux qui sont sur les terrains propriétés de la commune pour le suivi de l'entretien, de l'état et des normes de sécurité en fonction des recommandations du BPA (Bureau de prévention des accidents) qui se réfère aux normes européennes SN EN 1176 « équipements d'aires de jeux » et SN EN 1177 « revêtements d'aires de jeux ».

Ecublens, le 8 mars 2007



Ch. Cartier

## Communication au Conseil Communal d'Ecublens, 08.03.2007

M. le Président  
Mesdames, Messieurs,

En début de législature vous m'avez désigné pour représenter l'actionnaire Ecublens auprès de la société SIE SA.

Les actionnaires de la société, dont votre serviteur, ont été convoqués pour une séance extraordinaire, laquelle a eu lieu le 22 février 2007.

L'ordre du jour de la dite séance ne comportait qu'un seul point, l'entrée de SIE SA dans le capital action d'une nouvelle société anonyme appelée Cricad Énergies SA

Cette nouvelle société se consacre à l'incinération de bois de récupération pour fournir du chauffage à distance, essentiellement sur la commune de Crissier, et de l'électricité laquelle sera rachetée par le SIE SA. Cette activité est respectueuse de l'environnement et permet la mise en valeur une forme d'énergie renouvelable.

Ces installations existent depuis 2000. Elles étaient exploitées par Cricad SA, société qui a fait faillite en 2005. SIE SA en était déjà actionnaire et suite à la faillite elle y a perdu au moins la somme de 400'000.- (part du capital action).

Les installations ont continué à fonctionner en 2005 et 2006, grâce à un contrat passé entre l'Office des Poursuites et une société genevoise membre d'un groupe international.

Le capital action de la nouvelle SA, Cricad Énergie, sera réparti entre la société genevoise, la commune de Crissier, le fournisseur de bois de récupération, SIE SA et peut-être d'autres investisseurs.

La société genevoise assurera l'exploitation de la centrale et la vente de l'énergie produite dans le cadre d'un contrat valable durant 15 ans qui stipule les conditions et le coût du service fourni.

Le capital action de la nouvelle société s'élèvera à 1'300'000.-, total dont SIE SA va acquérir des actions pour un montant maximum de 400'000.- soit environ 30%.

Les actionnaires de SIE SA, ont accepté à l'unanimité l'entrée dans le capital de Cricad Énergie SA.

SIE SA consentira également un prêt de environ 475'000.- à la nouvelle société et signera avec elle un contrat, valable durant 15 ans, pour le rachat de l'électricité produite pour un montant annuel estimé à 280'000.-

Je vous remercie pour votre attention et si vous avez des questions, c'est avec plaisir que j'y répondrai.

